

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Jean SCHAETZEL, Marie SIMLER, Jean-Pierre SCHRAMM, Guillaume STOQUERT, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Sylvie STRAUB, Hubert BIHL, Amélie MICHEL.

Le Conseil Municipal a été convoqué le jeudi 21 septembre 2022.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Amélie MICHEL est nommée secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Approuvé.

3) DECLASEMENT ET CESSION DE LA PETITE RUE DE RODERN

L'enquête publique préalable au déclassement d'une portion de la petite rue de Rodern qui s'est tenue du 6 au 22 décembre 2021, n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause ce déclassement et a conduit le commissaire-enquêteur à émettre un avis favorable.

Parallèlement la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section 9 n° 528 de 532m² incluse dans le terrain d'assiette du projet de réhabilitation de la clinique Sainte-Anne porté par la SAS Europ'travaux qui devrait être engagé dans les prochaines semaines.

Cette parcelle appartient à l'heure actuelle à M. Antoine STOECKEL qui consent, en échange de l'emprise de la voie communale dite petite Rue de Rodern d'une surface de 116 m² :

- à céder la parcelle cadastrée Section 9 n° 528 à la commune,
- à verser à la commune une somme de 100€/m² soit 11.600 € pour l'acquisition de la future parcelle cadastrée de 116m² résultant du déclassement,
- à prendre en charge les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité moins 1 abstention (M. Timothée MARCHAL), a décidé de se prononcer en faveur du déclassement de la voirie concernée et de son incorporation dans le patrimoine privé communal en vue de son aliénation. Les conditions de la cession entre la commune et M. STOECKEL consistent en échange de l'emprise de la voie communale dite petite Rue de Rodern d'une surface de 116 m² à acquérir la parcelle cadastrée Section 9 n° 528 et l'encaissement d'une somme de 11.600 €.

Il est décidé en outre de mettre en place dans la petite rue de Rodern une signalétique spécifique règlementant la circulation et le stationnement. Seuls les riverains seront autorisés à circuler et stationner. Les livraisons de l'hôtel ne devront plus entraver le passage et à cet effet une place de stationnement leur sera spécifiquement réservée. Il est en outre prévu l'aménagement de deux places de stationnement sur une parcelle privée.

Le principe de la signalétique et du marquage au sol sont actés.

4) GERPLAN : COMMANDE GROUPEE D'ARBRES FRUITIERS

La commune souhaite engager une opération de commande groupée d'arbres fruitiers hautes tiges auprès des habitants de Thannenkirch. Cette opération qui contribue à la sauvegarde des paysages bénéficie d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre du GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Calendrier prévisionnel :

- recensement des besoins auprès des habitants : 1er au 21 octobre 2022
- commande groupée auprès du pépiniériste : semaine du 24 octobre 2022
- retrait des commandes nominatives : semaine du 14 novembre 2022

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

| | |
|---|----------------------------------|
| Coût estimé des acquisitions d'arbres fruitiers : | 3.000 €HT (3.300 €TTC – tva 10%) |
| Subvention CEA (40%) : | 1.200 € |
| Participation des acquéreurs : | 1.800 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'engagement de cette opération. Un tract sera distribué semaine prochaine à chaque foyer afin de recenser leurs commandes. La commune devrait solliciter l'acquisition de trois cerisiers. Les arbres seront à récupérer à l'atelier communal. Il est précisé que les conditions climatiques de sécheresse de cet été ont perturbé la production d'arbres chez les pépiniéristes.

5) PERSONNEL : ACHAT DE CHEQUES CADEAUX DE NOEL

La Commune accorde des chèques cadeaux au personnel pour les fêtes de fin d'année.

Les crédits sont inscrits au compte 6488 charges de personnel, considérés comme avantage en nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter la somme de 1.750 € pour l'achat des chèques cadeaux auprès de la société UP.

6) DIVERS

• Modification du PLU

La Commune souhaiterait revenir sur un point du règlement qui impose que la couverture des bâtiments soit réalisée en tuile ou matériau rappelant les tuiles de couleur rouge à brun. Elle souhaiterait également autoriser la couleur noire également présente dans la commune.

La reprise du règlement impose l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU avec consultation préalable de l'autorité environnementale MRAE.

Pour une éventuelle modification du règlement au sujet des exhaussements et des affouillements de terrain, Mme DENTZ du cabinet OTE indique que la MRAE risque de solliciter une démarche préliminaire plus conséquente avec enquête publique et examen des services de l'environnement. Il est en outre nécessaire de mener une réflexion préalable sur les travaux de terrassement que l'on veut autoriser. Le Règlement National de l'Urbanisme (RNU), pour les communes qui ne sont pas dotées de PLU, autorise les terrassements jusqu'à 2m de hauteur.

La commune va poursuivre ses investigations auprès de la Préfecture sur les démarches à suivre permettant d'intégrer ces modifications au règlement.

• Téléphonie mobile

La commune va recontacter les opérateurs SFR et Orange ainsi que la CEA afin d'obtenir des renseignements techniques complémentaires sur la mise en place d'antennes de radiotéléphonie dans le cadre du programme New Deal Mobile en cours.

- **Clinique**

La phase de commercialisation des appartements devrait démarrer prochainement. Le conseil a souhaité que les démarches d'information soient dirigées prioritairement vers la population locale.

Visite de la clinique pour les élus le samedi 8 octobre à 14 heures.

L'ordre du jour est levé à 20h45.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE

